



snalc-paris.fr

édito

Sommaire

- Editorial
- Tous smicards
- Le nouveau CAPES de lettres classiques
- Contes et légendes du privé

Directeur de publication

Arnaud FABRE

paris-2d-prepa@snalc.fr

Président académique

KRISNA MITHALAL



ON ACHÈVE BIEN LES AGRÉGÉS

S'il est un corps attaqué ces dernières années, c'est bien celui des agrégés. Il ne fait pas bon le rappeler tant la haine du savoir et la démagogie ont gagné les esprits y compris dans notre charmant ministère.

Le professeur agrégé n'est plus le phare qu'il était, loin s'en faut. Il n'est plus un modèle à suivre. Le professeur certifié n'est, au passage, pas mieux traité.

Chefs, inspecteurs, formateurs, huiles de bureaux du ministère et des rectorats, tous considèrent que l'agrégé est bien pénible : il coûte cher, fait moins d'heures, ose avoir un avis sur sa matière et y exceller. Son assurance quant à son savoir fait de lui un professeur moins à même de se soumettre aux délires pédagogistes de sa hiérarchie. Il est perçu comme arrogant et moins docile.

Les collègues ne sont pas toujours en reste. Le ministère les a désignés comme cible pour détourner l'attention des vrais problèmes de l'école : salaires bien trop bas, baisse du niveau, attitude des élèves et des parents, nombre d'élèves par classe... Le ministère refuse obstinément les nombreuses propositions concrètes du **SNALC** pour empêcher la destruction de l'École.

On entend désormais des collègues exiger que les agrégés fassent 18h ou demander à avoir le même salaire qu'eux. C'est oublier que le concours de l'agrégation, un des plus difficiles qui soit, est la seule promotion existante pour les professeurs.

Tout est fait pour faire oublier que l'essence même de notre métier est de transmettre nos connaissances aux générations montantes ce qui implique un haut niveau de qualifications, mot tabou s'il en est.

Le **SNALC** a toujours insisté auprès des instances du ministère pour rappeler qu'il fallait un niveau de connaissances très solide

pour enseigner, quel que soit l'âge des élèves. Las, l'école est désormais voulue comme un centre aéré et les professeurs comme des animateurs, ainsi qu'on l'enseigne aux chefs d'établissement lors de leur « formation ».

Le **SNALC** est bien seul à dénoncer l'oubli des agrégés. Pour ce qui concerne les maigres revalorisations obtenues par les débuts de carrière des autres corps de l'EN, les agrégés voient leur pouvoir d'achat encore plus baisser que les certifiés, PLP et PE. Ailleurs, la question des agrégés dérange et ils sont considérés comme « des privilégiés » « pas à plaindre ». Le misérabilisme est toujours un bon outil pour niveler par le bas. Curieuse alliance entre certains syndicats et notre pouvoir politique friand de baisses de salaire pour les fonctionnaires !

Actuellement les conditions de titularisation des agrégés à l'externe comme à l'interne sont déplorables. Par exemple, quel intérêt de faire subir une nouvelle année de stage aux collègues déjà titulaire d'un CAPES ? L'inepte grille des compétences professionnelles, infligée aux collègues, ne rend absolument pas compte de la qualité de la transmission des connaissances.

Au SNALC, nous aimons l'excellence, l'intelligence et le débat intellectuel honnête. Nous sommes là pour vous défendre mais aussi pour réfléchir et proposer. Une école qui maltraite ses meilleurs éléments, élèves comme professeurs, est une école sans avenir.

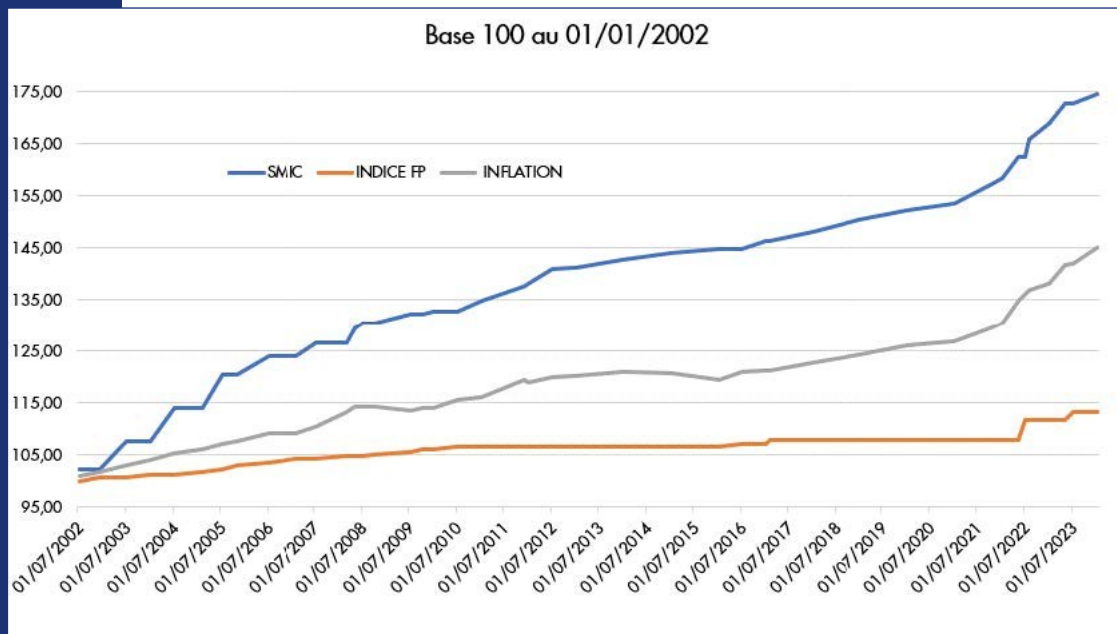
Nicolas Gliere

professeur certifié de lettres



TOUS SMICARDS

« Le pouvoir d'achat d'un certifié au 11^{ème} échelon en 2007 est analogue à celui d'un collègue à l'échelon 6 de la hors-classe en 2025 »



C'est un thème, la smicardisation, qui revient périodiquement à la une des débats économiques : **les travailleurs français sont 17 % à être payés au SMIC contre seulement 12 % il y a trois ans**. L'inflation est passée par là. Les plus diplômés sont d'ailleurs de plus en plus tentés par l'expatriation. La France est le deuxième pays au monde, après l'Inde, concerné par ce phénomène : environ 160 000 jeunes diplômés quittent le pays chaque année !

On pourrait croire la fonction publique épargnée par le phénomène de smicardisation. Hélas, la situation critique des finances publiques a des conséquences de même nature. Des AESH, dont les salaires sont systématiquement rattrapés à chaque augmentation du SMIC, aux agrégés, certifiés et PLP, tout le monde est concerné.

Le constat est sans appel. Si le SMIC a progressé plus vite que l'inflation **sur les 23 dernières années**, gagnant environ 20 % de pouvoir d'achat, **l'indice fonction publique, quant à lui, est en très net retard : il perd plus de 20 % de pouvoir d'achat !**

Alors, certes, il y a eu des réformes, un élargissement de l'accès à la hors-classe, et la création de la classe exceptionnelle.

Mais si l'on examine le pouvoir d'achat d'un certifié de la classe normale au 11^{ème} échelon en 2007, indice 658, son pouvoir d'achat de l'époque est analogue à celui d'un collègue à l'échelon 6 de la hors-classe en 2025.

Dans le cas d'un agrégé de la classe normale au 11^{ème} échelon en 2007, indice 821, son pouvoir d'achat de l'époque est à peine inférieur à celui d'un collègue au chevron B2 du dernier échelon de la classe exceptionnelle en 2025 !

Alors, dans de telles conditions, réduire les vacances d'été des professeurs, comme l'envisageait avec gravité notre inénarrable Elisabeth BORNE, était sans nul doute la priorité pour attirer des candidats aux concours. **Travailler plus pour gagner moins : tout un programme !**

Loïc VATIN, Président académique du Snalc Créteil

CALENDRIER 2025/2026 - PARIS

Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026
Vacances de printemps	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026

Jours fériés à date mobile :

- **Lundi de Pâques** : 6 avril 2026
- **Jeudi de l'Ascension** : 14 mai 2026
Les élèves n'auront pas classe vendredi 15 mai et samedi 16 mai 2026
- **Lundi de Pentecôte** : 25 mai 2026

MOIS DE LA PAYE	Date de VIREMENT
SEPTEMBRE	vendredi 26
OCTOBRE	mardi 29
NOVEMBRE	mercredi 26
DÉCEMBRE	lundi 22
JANVIER	mercredi 28
FÉVRIER	mercredi 25
MARS	vendredi 27
AVRIL	mardi 28
MAI	mercredi 27
JUIN	vendredi 26

Les congrès du SNALC-PARIS



Lundi 17 novembre 2025

« Osons la laïcité ! »

animé par Jean-Pierre OBIN, ancien inspecteur général, auteur du livre « *Les profs ont peur* » et de Frédérique de la MORENA, membre du Conseil des sages de la laïcité.

Jeudi 19 février 2026

Judiciarisation de la pédagogie

Avec le président national du SNALC : Jean-Rémi GIRARD

Inscriptions ouvertes sur le site deux mois avant la date de l'événement :

snalc-paris.fr

Pour toute question relative aux congrès, écrire à :

secretariat-estelle@snalc.fr



Le nouveau CAPES de lettres classiques

ou comment boire la ciguë jusqu'à la lie ?



Qui voudrait la mort des lettres classiques ne s'y prendrait pas mieux. En 2024, le projet du nouveau CAPES était prometteur. Il entérinait trois épreuves écrites. Le SNALC espérait : le bon sens allait l'emporter ! Français, latin et grec.

Que nenni ! Par arrêté du 17 avril 2025, les sciences de l'éducation ont repris le pouvoir au ministère puisque la ministre d'État n'y connaît rien, de son propre aveu. Les savoirs disciplinaires évaluables sur des critères objectifs sont évacués et remplacés par des critères issus de la "recherche pédagogique", c'est-à-dire par la conformité à une doxa pseudo-scientifique. Les ayatollahs de la rue de la Grenelle peuvent respirer.

Le bal commence par une dissertation sur œuvres littéraires, et œuvres d'art ... En Lettres, c'est connu, nous avons une âme d'artiste. La deuxième épreuve en 4h consiste en deux traductions, une de Latin puis une de Grec, le tout coefficienté 1. Sur un total de 14 coefficients pour l'ensemble du concours ! La capacité de traduction, le cœur du métier des professeurs de Lettres classiques, est évaluée 0,5 pour le Latin, 0,5 pour le Grec. 1/28^{ème} du concours pour chaque langue ancienne !

Quelle honte !

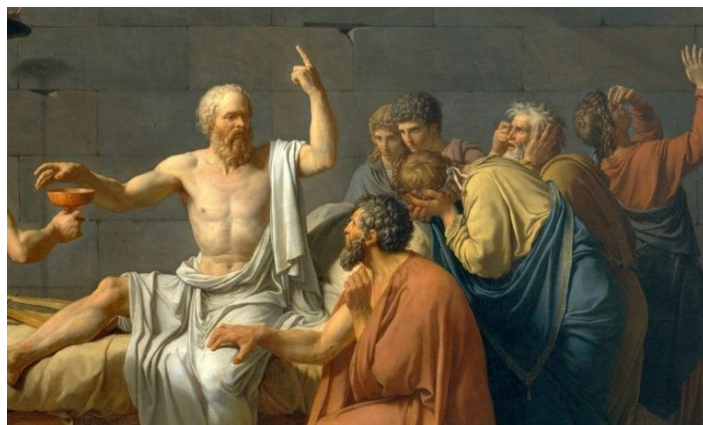
Les plus indulgents, ou compromis, diront "Mais il y a la 3ème épreuve !" Annoncée comme une épreuve de langue et de stylistique sur textes français ou traduits, cette invention sent la didactique à plein nez dès les écrits, avec "une note globale égale ou inférieure à 5" éliminatoire. Un corpus, et au fond, un retour à la séquence didactique. Ceux qui ne s'y plient pas sont mis à la porte, sans accéder aux oraux. Ce type de concours fait fuir les meilleurs et ne pallie pas la pénurie de candidats.

Aux oraux, c'est pire : aucune traduction, pas même une explication de texte. Encore un oral de soumission aux dogmes, teinté d'un brushing culturel. Puis une dernière épreuve, d'entretien d'embauche ! La coupe est pleine.

Gabriel Attal avait prévu de faire disparaître la didactique aux écrits et aux oraux. Sous Elisabeth Borne, elle est à présent partout avec un total de coefficients de 10,5 sur 14.

Renvoyons devant les classes tous les inspecteurs qui ont fomenté un tel hold-up !

Arnaud FABRE, *Professeur agrégé de lettres classiques*



© La-mort-de-Socrate-par-Jacques-Louis-David-1787-detail

Défendons l'École !



- Le **SNALC** est un **syndicat indépendant**, détaché de toute influence politique, religieuse ou idéologique. Depuis sa création, il s'engage en faveur d'un **enseignement de qualité, axé sur la transmission des savoirs** et le respect des disciplines.
- Le **SNALC** défend la **liberté pédagogique** de chaque enseignant dans le cadre des programmes et des référentiels.
- Le **SNALC** est le seul syndicat à demander 1000 euros par mois de plus pour les professeurs.
- Il défend avec vigueur la **laïcité à l'École, la neutralité politique** et l'équité pour tous.
- Le **SNALC** est à vos côtés pour vous défendre face aux pressions et aux violences institutionnelles. Nous sommes un syndicat de proximité, à l'écoute de vos difficultés.
- Le **SNALC** est également porteur d'idées pour améliorer vos situations et notre système éducatif.

CONTES ET LÉGENDES DU PRIVÉ

Les faux chefs

Il était une fois, dans l'enseignement privé sous contrat, des collègues qui voulaient jouer les petits chefs. Pour les remercier de services rendus, l'administration leur accorda des décharges d'heures de cours et on leur créa des statuts internes et des contrats d'établissement : responsable de niveau, censeur, préfet des études, directeur adjoint mais aussi, communs au public, « référent culturel » ou « coordonnateur de discipline. »

Au service du chef d'établissement, ils se mirent à donner des ordres aux collègues, à leur dire comment faire cours, à vouloir les réunir sans raison, les obliger à faire des progressions communes et des devoirs communs quand ça leur chantait.

Ils avaient cependant oublié que leur petit titre, s'il flattait leur ego, ne leur donnait aucune autorité



© istock_RyanLane-108347295

hiérarchique sur les collègues.

Personnels administratifs internes à l'entreprise qu'est l'établissement sous contrat, ils étaient là pour gérer les papiers, les élèves perturbateurs et les locaux et n'avaient aucun droit de regard sur le travail de leurs collègues.

Pour ce qui est des chefs d'établissement, eux aussi semblaient régulièrement oublier qu'ils n'avaient pas autorité en matière pédagogique, en cherchant à imposer travail en équipe et recettes pédagogie aux professeurs, quand ils n'effaçaient pas tout simplement leurs notes, jugées trop basses. **Il fallut rappeler que la liberté pédagogique était garantie par le code de l'Éducation (Article L912-1-1).**

Les chefs d'établissement se souvinrent alors de cela et demandèrent aux faux chefs de s'occuper de papiers, des élèves perturbateurs et des locaux, et leur dirent de laisser les professeurs faire ce pourquoi ils étaient prêtés par l'État dans cette délégation de service public : **ENSEIGNER.**

Nicolas GLIERE, *responsable national Enseignement privé*

Un problème ? Une question ?



CONTACTEZ - NOUS !

➤ AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, CHAIRES SUP

paris-2d-prepa@snalc.fr

- **Arnaud FABRE**
Tél : 06 63 52 83 73
- **Nicolas GLIERE**
(+ Enseignement privé)
Tél : 06 63 18 46 96
- **Kathy TUROCHE**
Commissaire paritaire
Tél : 06 62 16 74 03

➤ Tous les autres CORPS

paris@snalc.fr

- **Krisna MITHALAL**
Président du SNALC PARIS
tél : 06 13 12 09 71